

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Accueil de jour pour personnes sans domicile fixe - accompagnement social global et contractualisation pour les bénéficiaires du RSA domiciliés à l'accueil de jour : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association accueil de jour (ADJ).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association accueil de jour un financement d'un montant de 461 000,00 € pour l'action "accueil de jour pour personnes sans domicile fixe – accompagnement social global et contractualisation pour les bénéficiaires du RSA domiciliés à l'accueil de jour",
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est annexé au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 461 000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

